



PROJET DE LOI 46, ENQUÊTES INDÉPENDANTES

Le 20 mars dernier, l'Association déposait en Commission parlementaire un mémoire sur le Projet de loi 46. Ce projet de loi avait pour but de légiférer sur les enquêtes indépendantes lors d'événements graves avec décès ou blessures graves. Plusieurs groupes de pression contre les policiers exerçaient déjà depuis quelques années de fortes pressions sur le Gouvernement afin que les enquêtes de cette nature soient effectuées par des escouades indépendantes composées de civils ou d'anciens policiers à la retraite. Entre autres, le dernier rapport de la Protectrice du citoyen demandait expressément au ministre de la Sécurité publique la mise en place d'une escouade semblable à celle de la province de l'Ontario.

L'Association a fait parvenir au ministère de la Sécurité publique en septembre 2011, et ce, préalablement au dépôt du projet de loi, un document de réflexion préparé dans le cadre des travaux du CRDP en juillet dernier expliquant notre position et notre désaccord avec une telle escouade. Heureusement, le Ministre a certainement été influencé par nos inquiétudes et a déposé son projet de loi en ce sens en maintenant ce genre d'enquêtes sous la responsabilité de corps de police de niveaux 4, 5 et 6. Il va sans dire que le mémoire de l'Association appuie le projet de loi du Ministre sous réserve de quelques changements liés à la mécanique des enquêtes et de soumission de rapports. Maintenant, les débats font rage, les médias et les groupes de pression sont très agressifs. Avec un peu de chance, nous serons peut-être en mesure d'aborder les conclusions du Ministère pendant notre Congrès.

[Cliquez ici pour consulter le mémoire](#)